

# Fongicide préventif pour lutter contre les principales maladies du gazon.



CHIPCO® GREEN

Contient :  
255 g/l d'iprodione  
sous forme de suspension concentrée (SC).

AMM N° 2020348

Classement : Xn - Nocif / N - Dangereux pour l'environnement



5 litres

 Bayer

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



CHIPCO GREEN

# Fongicide préventif pour lutter contre les principales maladies du gazon



## Le produit

**Chipco® Green** est un fongicide préventif de contact inhibant la germination des spores et bloquant le développement de certains champignons pathogènes pour le gazon. **Chipco® Green** est un fongicide spécifique adapté à la lutte contre les attaques cryptogamiques dans les gazons.

**Chipco® Green** est un fongicide huileux, ce qui renforce et prolonge l'effet fongicide de l'iprodione. La matière active adhère mieux et résiste plus longtemps au lessivage par la pluie ou les arrosages. Il permet aux greenkeepers d'espacer le baguettage des greens, puisque pluie et rosée glissent sur le feuillage. De plus cela permet d'éviter le maintien d'une ambiance trop humide autour du feuillage favorable au développement des maladies.

Le produit peut être appliqué pendant toute l'année sur les terrains de golf, mais uniquement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 29 février sur les gazons de sport.

## Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose homologuée : 20 l/ha.

Usages : traitement des parties aériennes des gazons de graminées : fusarioses d'été et d'hiver, rhizoctonia, dollar spot, fil rouge, maladies diverses. Utilisation limitée au traitement des terrains de sports et des greens de terrains de golf.

Il convient de respecter un délai minimum de 21 jours entre deux applications, dans la limite maximale de 4 applications par an.

## Champ d'activité

Fusariose froide, pourriture des neiges, fil rouge, dollar spot, taches brunes, helminthosporiose : consulter la fiche technique.



## Le mode d'emploi

### ● Préparation du sol et de la culture

Traiter en l'absence de rosée.

### ● Préparation de la bouillie

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de Chipco Green nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

### ● Dose(s) recommandée(s)

Maladie diagnostiquée	Dose de Chipco Green/500 m <sup>2</sup>
Fusariose froide et fusariose d'été	0,5-1 litre
Fil rouge	0,75-1 litre
Dollar spot	0,5 litre
Taches brunes	0,3-0,8 litre
Helminthosporiose	0,5 litre
Pourriture des neiges	0,5-1 litre

### ● Conditions de traitement

D'une façon générale, la lutte préventive est à préférer à la lutte curative, même précoce. Elle est possible du fait de la longue persistance d'action de **Chipco® Green**, de l'ordre de 21 à 28 jours, selon les conditions climatiques.

### ● Application

**Chipco® Green** s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau. Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à protéger.

Apporter 25 litres d'eau pour 500 m<sup>2</sup> de surface traitée (greens de golf) et en général de 500 litres par hectare.

Il convient de respecter un délai minimum de 21 jours entre deux applications.



CHIPCO GREEN

# Fongicide préventif pour lutter contre les principales maladies du gazon

## ● Période d'application

Chipco® Green peut être appliqué pendant toute l'année sur les terrains de golf, mais uniquement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 29 février sur les gazons de sport. Il est recommandé de ne pas traiter en plein soleil, aux heures chaudes de la journée, ou lorsque la température dépasse 25°C.

## ● Intervalles de sécurité

Attendre 24 heures avant de tondre à nouveau (greens de golf) et 48 heures pour les sols sportifs.

## Recommandations particulières

Le mélange avec d'autres produits phytosanitaires est interdit. Impacts possibles pour les oiseaux, à appliquer avec précaution par les gestionnaires des golfs souhaitant préserver la biodiversité de ces espaces. Utilisation limitée au traitement des terrains de sports et des greens de golf.

## Les précautions



### Précautions à prendre

#### ● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

#### ● Au cours de l'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des phases d'utilisation du produit.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en l'absence de vent.
- Eviter la formation d'un brouillard de pulvérisation en utilisant des buses à fente ou miroir et en travaillant à faible pression.
- Eviter tout ruissellement du produit.
- Ne pas pulvériser près des cours d'eau et éviter tout débordement de la rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT06010).

#### ● Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

## ● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)
- Email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr)
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles\* lors des rinçages et lavages du matériel.

## LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
---	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
---	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
---	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
----	--	--

Bayer vous propose un 11<sup>ème</sup> geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 <sup>ème</sup> Geste Responsable et Professionnel.
----	--	--

\* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.  
 \*\* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges  
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

**IMPORTANT** : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



[www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)

Bayer Service **infos** Espaces Verts  
 N°Vert 0 800 008 401  
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.  
 Activité Espaces Verts  
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106  
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93  
 Fax : 04 72 85 42 89



**CHIPCO® GREEN**